



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°909) DE MISE A  
DISPOSITION LA SALLE CAGE A MONSIEUR  
CYRILLE ROBIC, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-381  
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les samedis du 16 septembre au 23 décembre 2023 (hors vacances scolaire), soient 13 samedis de 11h00 à 12h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, une convention de location de salle, pour un montant de 130 € T.T.C. (cent trente euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les samedis du 16 septembre au 23 décembre 2023 (hors vacances scolaire), soient 13 samedis de 11h00 à 12h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

|  |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20231010-lmc1H11258H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 10/10/2023<br>Date de Publication : 10/10/2023 |
|--|